

**2010/2674 - Eléments de rémunération des agents en contrat d'accompagnement à l'emploi** (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 05/07/2010, p. 1569)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour le paiement des heures supplémentaires des agents en contrat d'accompagnement à l'emploi.

M. LE MAIRE : Comme Mme Balas est absente, c'est Mme Legay qui la remplace.

Mme LEGAY Catherine : Nous voterons avec satisfaction ce principe de paiement d'heures supplémentaires aux agents recrutés sur contrat d'accompagnement à l'emploi.

En effet, les heures supplémentaires effectuées jusqu'à présent par ces agents étaient normalement récupérées, mais en réalité, cette récupération n'était pas toujours possible, et dans ces cas-là, il n'y avait pas d'indemnisation.

Il s'agit d'un petit plus pour une catégorie d'agents encore en situation précaire que nous saluons, dans le contexte d'un dialogue social difficile.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)